

Le blog à plusieurs

Version A 17 prairial 229 5 juin 2021

VERSION B
25 septembre 2021

Mis à jour le 24 janvier 2022

NB Ce billet sera encore corrigé et augmenté: vérifier sur ecoqc.site si une nouvelle version est disponible.

> Sources citées: pages 19-22

[6] < Le peuple contre Shell >, vraiment? - Loïc MANGUIER

Ce texte présente une analyse du jugement du tribunal de La Haye envers Shell très opposée au triomphalisme affiché par les «climato-activistes». Il formait l'Annexe B de mon billet «Pétrole, gaz naturel, finance et catholicisme» (ici augmentée et mise à jour.

Un «malentendu» d'esprit sectaire étant à craindre, commençons par ce préambule:

- 1) je ne possède aucune action ou obligation Shell et n'ai aucun lien quelconque avec cette entreprise
- 2) je soutiens la proposition d'Yvan Dattier d'une taxe Tobin internationale sur les transactions d'actions, obligations etc. des plus gros pollueurs (voir « Pétrole, gaz naturel, finance et catholicisme » ^{ici}, Discussion [1])
- 3) j'applaudis à la proposition de Luc Citronnier selon laquelle des entreprises qui investissent plus en énergies fossiles qu'en énergies renouvelables soient suspendues temporairement des indices boursiers phares (ibidem, Discussion [1.1]).

Suite à l'annonce, dans l'après-midi du 26 mai 2021, du jugement d'un tribunal néerlandais de première instance exigeant de Shell qu'elle réduise plus fortement que prévu ses émissions de gaz à effet de serre, les médias «climato-progagandistes» exultent. Par exemple, *Le Monde*, répercutant une dépêche de l'AFP, titre: ««Le peuple contre Shell»: la justice néerlandaise impose à Shell de réduire davantage ses émissions de CO₂» (^{ici}), donne l'impression que ce jugement est définitif (en ne signalant pas que Shell pense à faire appel) et n'en mentionne pas des éléments importants sur lesquels nous revenons ci-après.

Le lendemain, Le Monde publie, des plumes de Jean-Pierre Stroobants & Arnaud Lepar-Mentier, journalistes pourtant sérieux, un article qui parle d'une «journée historique dans le combat contre le réchauffement climatique» (le petit changement à la tête d'ExxonMobil étant joint au jugement envers Shell) et n'indique de ce jugement que ceci de précis: «Royal Dutch Shell, responsable des activités de Shell Group, est censé réduire la quantité de ses émissions de dioxyde de carbone (CO2) de 45% en 2030, par rapport à leur niveau de 2019. L'objectif est bien plus ambitieux que celui que s'était fixé le géant énergétique: -20% d'émissions en 2030 (par rapport à 2016), -45% en 2035, et la neutralité en 2050» (ici). (Cet article mentionne certes que Shell interjettera très probablement appel et je ne m'attarde pas sur l'erreur concernant l'iden-

© 2021 ecoqc.site Copyright LCC (en savoir plus: id) tité de l'organisation Milieudefensie, branche néerlandaise des Amis de la Terre – sur ce point, la dépêche de la veille était meilleure). (Je n'ai rien trouvé de plus précis dans *Le Monde* numérique des 26 au 31 mai.)

Selon l'édition papier du 28 mai du quotidien néerlandais *Trouw* (d'inspiration protestante), la journée du 26 mai a été d'autant plus historique que l'un de ses cinq articles consacrés à cette affaire ajoute le cas de Chevron dont l'assemblée générale des actionnaires a voté le même jour une motion en faveur du climat, sans en donner le contenu d'ailleurs (BIJLO 2021.05.28).

Aucun des deux articles du *Monde* ne précise que l'exigence de réduction d'émissions de CO₂ ne se limite pas aux émissions de «scope 1» (celles de Shell même), mais porte aussi sur les émissions de «scope 2» (celles de ses fournisseurs) et même de «scope 3» (celles de ses clients) (*Judgment*, passim et 4.4.55), ce que, par contre, le même quotidien néerlandais et le quotidien NRC (^{ici}) n'omettent pas de mentionner. Or le jugement considère que les émissions de «scope 3» constitue 85 pour cent du total des émissions de Shell conformément aux informations données par Shell pour 2018 que le tribunal ne conteste pas (*Judgment* 2.5.5); entretemps, les chiffres fournis par Shell pour 2019 indiquent plus de 90% pour ces émissions (^{ici}). Et l'un des articles de *Trouw* s'étonne de l'imprécision voire de l'irréalisme du jugement: «90 pour cent des émissions totales des produits de Shell sont dues à ses clients (automobilistes, compagnies d'aviation, fabriques). 45 pour cent des automobilistes rouleront-ils dans une voiture électrique en 2030? Qu'en est-il du kérosène pour les avions, du fioul pour les navires et du diesel pour l es poids-lourds? Des alternatives écologiques ne sont pas encore disponibles » (SCHWARTZ 2021.05.28) (trad. LM). Un professeur d'économie de l'énergie à l'Université de Groningue « suppose que le juge n'exige pas l'impossible de Shell» (^{ici}).

Cette partie du jugement va sans doute donner lieu à une suite juridique longue et complexe, à moins de tomber tout simplement dans les oubliettes à vœux pieux. Shell choisit ses fournisseurs, mais ni ses clients ni leurs choix énergétiques et ces clients ne sont pas captifs... D'ailleurs, sur les émissions de « scope 3 », le jugement n'impose pas une obligation de résultat, seulement ceci (*Judgment*, 4.4.33):

«The mutual dependencies and the need for cooperation are expressed in the obligation with respect to the business relations of the Shell group: that is a significant individual best-efforts obligation, which requires cooperation with other parties.»

Et si les clients ne coopèrent pas? Et comment mesurera-t-on tout cela pour le jugement en... 2031? Et si le paragraphe 4.4.43 du jugement n'était qu'un symptôme de la «schizophrénie yakafokonneuse» ambiante:

«Finally, the obligations of states to provide energy supply, as laid down in the Agreement on an International Energy Program and the European Energy Charter Treaty and the associated protocol, are separate from the obligation of states and companies, such as the Shell group, to align the composition of their energy supply with the CO₂ reduction required for countering global warming.»

En attendant le résultat de l'appel probable (même si son utilité peut paraître incertaine), ne peut-on pas déjà conclure qu'en limitant la nouvelle de ce jugement à un résumé simpliste, les intégristes de l'anti-hydrocarburisme ont raconté un nouveau conte de Noël où la peau de l'ours est vendue avant qu'il ne soit tué?

Autre élément du jugement omis par *Le Monde* et les articles des sites internet tant de Milieudefensie (^{ici}) que de Greenpeace Nederland(^{ici}) consacrés à leur soi-disant victoire: le jugement indique clairement que Shell est libre de choisir les moyens de réduire ses émissions (« RDS has complete freedom in how it meets its reduction obligation and in shaping the Shell group's corporate policy », selon le résumé du jugement pour la presse ^{ici}; voir aussi *Judgment* 4.1.4, 4.4.25, 4.4.30 et 4.4.39). Ce passage du jugement (4.4.30) est essentiel:

«...although scenarios that assume large-scale negative emissions could perhaps be questioned – it is generally accepted that there must be room for scenarios with negative emissions. This means that the reduction pathway as argued for by Milieudefensie et al. – as derived from the SBTi report – in which the net zero reduction by 2050 is reached through an absolute reduction of 45% in 2030, without the option of compensation of \cos_2 emissions, goes beyond the above-described broad consensus. Therefore, this reduction pathway as argued for by Milieudefensie et al. is not taken into consideration.»

Le lecteur du *Monde* ne pouvait y trouver cette information que dans ce commentaire d'un lecteur: «À noter que le tribunal de première instance a précisé que sa décision n'impliquait pas l'interdiction de nouveaux forages pétroliers, Shell pouvant avoir recours à des plantations forestières ou toute forme de captage de co₂». Ce n'est malheureusement pas le seul cas de «climato-partialité» du «journal de référence».

Un juriste interrogé par *Trouw* sur les conséquences possibles du jugement pour toutes les entreprises polluantes aux Pays-Bas est très clair: «...le juge de La Haye [] a déterminé qu'il est permis de compenser la pollution en plantant des arbres ou en séquestrant sous terre le co² émis. Ceci offre une issue pour respecter les exigences climatiques sans fermer les fabriques polluantes» (Straver 2021.05.28) (trad. Lm). Vu les objections des «climato-activistes» contre ces méthodes de compensation (voir les notes 10a, 20 et 20a dans Luc Citronnier, «Trains à hydrogène et coûts fumants: prix triple et subventions explosives», ^{ici}), le triomphe du 26 mai est, au mieux, une victoire à la Pyrrhus.

Alors cette vilaine poussière est cachée sous le tapis. Et, comme *Le Monde* numérique, les sites internet cités ci-dessus ne contiennent aucun hyperlien vers le texte du jugement (disponible en versions néerlandaise et anglaise): voilà qui fleure l'époque où les brebis catholiques n'avaient pas le droit de lire les Écritures, sauf permission (exceptionnelle) d'un directeur de conscience devenant aussi à cette occasion directeur de lecture. [Dieu soit loué, il y avait beaucoup d'analphabètes!]

Cela dit, les journalistes ont focalisé leurs commentaires sur la façon dont Shell pourrait réduire ses propres émissions dans la proportion exigée (donc: réduction des fuites de méthane, séquestration de co2 etc.). Pourtant, puisque 85 à 90 pour cent des émissions « de Shell » sont dues à la seule consommation de ses produits par ses clients, c'est sur la réduction du volume de celle-ci qu'il faut centrer la réflexion: en fait, le jugement impose à Shell de réduire de 45% (par rapport à 2019) son approvisionnement en essence, diesel etc. aux stations-services (et en kérosène aux aéroports etc.) – et ce, à l'échelle mondiale. On peut donc considérer qu'au nom des Droits de l'homme, de telle ou telle « soft law » (Judgment, 4.4.11 et 4.4.14, l'expression est savoureuse!) promulgée par l'ONU ou une autre organisation internationale et de l'Accord de Paris sur le Climat (pourtant considéré par le tribunal comme « not legally binding », 2.4.3), le pouvoir judiciaire d'un seul pays se substitue ici aux pouvoirs exécutifs de tous les pays pour tenter de limiter la consommation mondiale d'hydrocarburants en en imposant une pénurie.

Or, cela ne provoque aucune panique au vu du calme boursier sur l'action Shell (baisse légère et surtout volume de transactions beaucoup plus faible que la moyenne des dernières semaines, voir au bas du graphique ^{ici}); rien à voir avec le tsunami de ventes qui aurait eu lieu si beaucoup d'actionnaires avaient interprété le jugement comme une victoire réelle des antihydrocarburistes radicaux.

Je ne suis donc pas seul à penser que ce jugement ne sera pas confirmé s'il y a appel, en particulier parce qu'il introduit une discrimination arbitraire d'une entreprise par rapport à ses

concurrentes, ce jugement ne s'appliquant qu'à Shell – d'autant qu'elle n'est pas la pire élève de la classe [je ne possède aucune action Shell !] et que le plaignant « principal » exclut d'autres plaintes en justice aux Pays-Bas prétextant que ce jugement offre une arme de dissuasion suffisante envers les autres entreprises coupables (de nombreuses plaintes sont déposées dans divers pays ^{ici}, mais l'issue en est incertaine, sauf sans doute en Russie, Arabie Saoudite etc. qui se réjouissent de cette affaire). À ce point soulevé par Shell, la réponse du tribunal (« other companies will also have to make a contribution », Judgment, 4.4.53) n'est pas sérieuse: elle ne dit pas « the other companies », ce qui serait irréaliste, mais juste « other companies », impliquant une distortion de concurrence non plus entre une seule mais plusieurs entreprises à l'égard des autres restantes. (La version néerlandaise n'est pas rédigée différemment d'ailleurs.)

{{ Ajout du 22 juin 2021: ce « other companies will also have to make a contribution » n'est pas un jugement factuel, juste une pétition de principe, en fait un vœu pieux. Un premier démenti est déjà venu de la justice états-unienne. Le 15 juin, à la demande de treize États, un juge fédéral a bloqué la décision présidentielle de stopper tout nouveau projet de recherche d'hydrocarbures dans les terres et les eaux fédérales (ici): affaire à suivre...

La branche française des Amis de la Terre, qui entreprend par ailleurs diverses démarches judiciaires louables contre TotalÉnergies sur certains aspects de l'activité de cette dernière, n'a pas encore annoncé vouloir effectuer en France une démarche parallèle à celle de la branche néerlandaise contre Shell; son communiqué simplificateur sur la «victoire historique» du 26 mai se contente d'affirmer: «Cette décision pourrait aussi avoir des conséquences majeures pour d'autres grands pollueurs» (ici) (à nouveau: «d'autres» pas «les autres»...). Le site étatsunien de Friends of the Earth est très opposé à une loi proposée par le Parti Démocrate: «The Growing Climate Solutions Act allows polluters from Big Ag to Big Oil to continue business as usual, while greenwashing their operations and harming low income communities and communities of color» (ici); mais je n'y ai rien trouvé sur une éventuelle action en justice contre Exxon-Mobil, Chevron etc. comparable à celle de la branche néerlandaise.

Dans un marché qui se rétrécit, certaines entreprises font de leur mieux pour se débarrasser d'un concurrent: hypothèse valable? Ou manipulation du lobby de la ... [ouille! Là, on va avoir besoin de < petites cellules grises >! – merci Agatha Christie!] }}

Non, ce 26 mai n'a pas été du tout un jour historique, juste un coup d'épée dans l'oil, masqué par un triomphalisme de façade.

Gageons qu'en 2031, Shell comparaîtra devant un tribunal parce que, à l'échelle mondiale, les trois-quarts des poids-lourds carbureront encore au diesel, les quatre-cinquièmes des machines agricoles de même, les deux-tiers des trains au diesel n'auront pas encore été remplacés, les cinq-sixièmes des avions voleront encore au kérosène etc., que neuf sur dix des chars de la grande armée européenne (créée entretemps grâce, entre autres, à des députés «écologistes») rouleront encore au diesel et que les Rafales des armées française, égyptienne, indienne, croate... voleront toujours au kérosène, parce que plus de la moitié de l'hydrogène produit ne sera pas vert, plus de la moitié de l'électricité produite non plus, et sans doute aussi parce que, par pénurie de pétrole et de gaz, les prix des hydrocarburants auront doublé voire plus, car, selon Milieudefensie (ici), «Shell heeft enorme invloed op vraag en aanbod van fossiel» (= Shell a une énorme influence sur l'offre et la demande d'énergie fossile). Le tribunal jugera que Shell n'avait à tous ces égards aucune obligation de résultat, qu'elle avait même fait des efforts méritoires et qu'il n'y a donc pas lieu de la condamner – à quoi d'ailleurs (aucune sanction n'est annoncée)? [À reprendre ses explorations pétrolières pour mettre fin à une pénurie socialement très dangereuse...]

<Le peuple
contre Shell>?

Tout d'abord, les éléments du jugement discutés ci-dessus ne concernent que la seconde requête des plaignants, à savoir donner ordre à Shell de réduire ses émissions. La première demandait au tribunal de juger illégal le volume actuel des émissions du groupe Shell (*Judgment* 3.1.1 (a)). Or, le jugement signale bien que Shell était au courant des effets néfastes des gaz à effet de serre depuis au moins 1988 (voir 2.5.9 et 4.4.20) et pourtant, il rejette cette requête (4.5.8) – sans réelle argumentation selon moi. La première requête demandait en outre au tribunal de juger illégale une éventuelle réduction des émissions du groupe Shell avant 2030 qui serait moindre que celle qui serait exigée (3.1.1 (b)) et ceci aussi est rejeté: «It is not an established fact the RDS will act unlawfully in the future, as the claim describes » (4.5.10). Je laisse le lecteur apprécier cet argument.

Ensuite, une plainte avait été déposée, outre par plusieurs organisations, par 17 379 personnes qui avaient donné mandat à Milieudefensie de les représenter (*Judgment*, 2.1.8). Elle est rejetée (4.2.7) et Milieudefensie doit payer 1126 euros pour les frais de procédure occasionnés par ces plaintes individuelles (4.6.3 et 5.6). Milieudefensie envisage de faire appel sur ce point (ici): est-ce pour la somme modique à payer ou pour tenter de rouvrir la voie à des demandes d'indemnisation individuelles qui pourraient augmenter la pression sur Shell?

Le 4 juin, Shell a publié une réaction, sous le titre Frequently Asked Questions (FAQ) on Dutch District Court legal case (ici), qui est loin de répondre à toutes les questions qui se posent, mais qui ne manque pas d'humour: «...the court imposes a so-called «significant best-efforts obligation». We are still analysing the meaning of «significant best efforts».»

Cela ressemble beaucoup à une pièce de théâtre, fort bien jouée d'ailleurs.

Des associations environnementales, qui depuis des décennies encaissent (malheureusement) défaites après défaites (pollutions, biodiversité...) et ont besoin d'une victoire symbolique pour conserver volontaires et donateurs, ont ouvert un nouveau front judiciaire sur la base de l'Accord de Paris sur le Climat... qui n'est pas une loi!

Le tribunal constate que cet Accord n'est pas une loi, affirme qu'il n'est pas contraignant, mais accepte d'émettre un jugement en fait non contraignant qui permet à ces associations de sauver la face. Ce faisant, au nom d'un droit non écrit interprété de façon étonnante et de la soft law de l'onu, il s'offre une stature internationale.

Pour sa part, Shell note que le jugement est loin de *dura lex sed lex*, mais fait comme si elle était vraiment lésée pour prolonger une comédie où elle peut faire valoir les belles apparences de sa nouvelle stratégie que le tribunal n'a pas eu le temps d'examiner...

Quant aux journalistes, sur la base d'un résumé d'un quart de page du jugement qu'ils n'ont pas lu, ils lancent des confettis.

Et cette comédie masquée des belles intentions d'une lutte de façade pour le Climat ravit son public qui ne demande qu'à y croire...

[Quant à celui qui a été assez bête pour perdre son temps à lire ce jugement de plus de cinquante pages... «il a dit la vérité, il doit être exécuté!» – merci Guy Béart!]

Entretemps, les prix du pétrole et du gaz naturel montent et le bouc émissaire en profite largement.

Parmi ceux qui croient à une victoire des «écologistes», il en est pour se rendre compte que c'est de toute façon un coup pour rien, comme T. PARASKOVA:

«Global oil demand will continue to rise, probably for another decade, until electric vehicles (EVS) and other technologies—which are not yet to scale—undermine demand for fossil fuels.

As demand grows, the gap left by international oil majors, if they accelerate a shift away from oil and gas faster than they have planned under investor and activist

pressure, will simply be filled by national oil companies. Those companies, held by the Middle East oil powerhouses such as Saudi Arabia, the United Arab Emirates (UAE), Iraq, or Kuwait, as well as Russia's Rosneft, haven't pledged any <net-zero energy company > goals. >> (ici)

Il faut y ajouter les compagnies chinoises qui sont très actives hors de Chine. Ce que T. Paraskova n'évoque pas, c'est le risque d'une forte hausse des prix due à un éventuel changement de rapport des forces géopolitiques, les prix des hydrocarburants ayant une forte influence sur les indices de prix à la consommation avec de très nombreuses répercussions.

Bon, les bien-pensants peuvent prétendre avoir terrassé la bête immonde... que la justice néer-landaise tient (et tiendra sans doute) pour (co-)responsable mais pas coupable. Toutes les parties feront peut-être appel. Les États continueront de subventionner toutes les énergies même polluantes pour qu'elles restent bon marché. Les suv envahissent les rues... Le monde tourne, faites votre jeu! [« C'est la co... la co... la comédie de la vie... » – merci Paolo Conte!]

{{ Ajout du 15 août 2021: Entretemps, deux des trois «victoires» du 26 mai ont fait pschitt! La motion adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de Chevron n'était pas contraignante et la direction l'a enterrée (ici). Quant à la «victoire» chez ExxonMobil, les administrateurs «imposés» à la direction ne sont pas vraiment des «climato-activistes» et restent très minoritaires au conseil d'administration: jusqu'à preuve du contraire, une simple opération de «greenwashing» {{voir ci-après Addenda en date du 21 octobre 2021}}. En outre, le 28 mai 2021, l'assemblée générale des actionnaires de TotalÉnergies a accepté le plan de «greenwashing» minimaliste de la direction. Cela montre les limites de l'espoir mis par J.-M. Bezat (ici) dans la montée d'un actionnariat «vert» dans les entreprises pétro-gazières. Comment croire que des actionnaires voudront plus que du «greenwashing» et abandonner une activité très rentable pour une autre qui l'est fort peu, sauf à envisager une hausse importante des subventions?

Par ailleurs, l'Agence Internationale de l'Énergie a remonté ses prévisions pour la demande d'hydrocarburants en 2022.(ici) }}

À quel rythme et dans quelle proportion les militant(e)s de base de Milieudefensie, Ami(e)s de la Terre, Greenpeace etc. et les lecteurs [m/f/...] du *Monde* etc. remarqueront-ils [f/m/...] qu'ils [f/.../m] sont manipulé(e)s comme des enfants de chœur?

{{ Ajout du 19 juin 2021: Les Amis de la Terre ont vite instrumentalisé mondialement ce qu'ils présentent comme un triomphe (en Australie par exemple ici), mais même en exploitant l'aspect apparemment sensationnel du jugement de La Haye, certains journalistes y mettent un bémol, par exemple: «The ruling is likely to apply only in the Netherlands, and may have limited relevance to other jurisdictions where activists are suing fossil fuel companies » (ici).

Le 13 juin, Reuters publie une « confidence »: Shell envisagerait de vendre tout ou partie de ses concessions de pétrole de schiste dans le Permian Basin dont la valeur serait de 10 milliards, ajoutant: « A Dutch court last month ordered Shell to reduce its greenhouse gas emissions by 2030, much faster than planned » (ici). Ce qui, une fois de plus, n'apparaît pas, c'est l'évolution des objectifs de Shell entre le 13 janvier 2021 (*Judgment*, 2: « In the finding of fact, the court starts from the developments up until 13 January 2021 ») et le 26 mai, jour du jugement. Entretemps, Shell avait déjà précisé sa stratégie de transition énergétique, en février et en avril. Une éventuelle vente de concessions dans le Permian Basin n'est donc pas une preuve d'un quelconque triomphe judiciaire.

Quoiqu'il en soit, le cours des compagnies pétrolières n'en a guère souffert. Le facteur le plus important ces derniers temps pour les cours du pétrole et des pétro-gazières, ce n'est pas le jugement de La Haye; ce sont les négociations internationales avec l'Iran (ici).

La position prise par le PDG de BlackRock, Larry FINK, envers le jugement est importante: ce dernier pouvant avoir comme conséquence que les compagnies pétrolières cotées en Bourse vendent leurs actifs les plus polluants à des entreprises non cotées, il y voit un danger:

« FINK also challenged the view that it is good when companies sell their dirtiest assets, particularly given those assets might then be less available to public scrutiny.

It just goes from a transparent organisation to an opaque organisation that is not going to get us to where we want to go as a society. I don't believe in divestiture of public companies > >> (ici).

Par ailleurs, alors que les environnementalistes européens n'obtiennent même pas de l'Union Européenne l'interdiction de la commercialisation et de l'utilisation d'un pesticide considéré comme génotoxique et classé cancérogène possible selon la classification de la même Union (ici), comment croire que quelques-unes de leurs organisations pourraient faire diminuer drastiquement l'usage des hydrocarbures à l'échelle mondiale grâce à un tribunal de première instance? La branche australienne a même l'espoir que le jugement du tribunal de La Haye «will trigger a wave of climate litigation against big polluters, to force them to stop extracting and burning fossil fuels » (ici) – la «solution finale» dont rêve aussi Oxfam France (voir en Annexe A de mon billet «Pétrole, gaz naturel, finance et catholicisme» ici). Rêvez, rêvez, il en restera peut-être quelque chose...}

{{ Ajout du 15 août 2021: Le succès journalistique de Milieudefensie et de son avocat, Roger Cox, semble leur monter à la tête. Dans un long entretien avec un journaliste du NRC (mutatis mutandis l'équivalent néerlandais du quotidien Le Monde), ils ne menacent plus seulement les entreprises émettrices de gaz à effet de serre, mais aussi leurs dirigeants, qui « seraient bien avisés de demander à leur assureur et à leurs propres juristes ce qu'il en est au juste de leur responsabilité personnelle », car, Roger Cox l'affirme, « aucun service juridique ne pourra dire à l'un de ces dirigeants: «Tu n'as aucun souci à te faire» (ici, trad. LM). Dans la mesure où le jugement n'est pas basé sur une loi néerlandaise (autre que le recours à la loi non écrite du consensus social en vigueur), mais sur la soft law d'accords internationaux qui ne sont même pas contraignants, comment croire qu'un dirigeant d'entreprise puisse être condamné pour sa co-responsabilité du comportement de ses clients? Car, comme indiqué ci-dessus dans l'analyse du jugement, la ligne du tribunal est clairement (co-responsable mais pas coupable). À moins peut-être que la situation devienne si grave que l'opinion publique exige une chasse aux sorcières... N'est-ce pas d'ailleurs ce que suggère R. Cox en ajoutant: il ne faut pas oublier « que dans une dizaine d'années, les gens penseront de toute façon tout autrement sur ce qui se passe maintenant»?

Pourquoi alors ne pas désigner aussi à la vindicte judiciarisée les gros actionnaires connus et les gestionnaires d'actifs dont les votes en assemblées générales s(er)ont documentés?

Le journaliste rappelle l'un des arguments de Shell: si nous stoppons avec le pétrole et le gaz, d'autres s'en chargeront. Voici le clou de la réponse de R. Cox: « Des études montrent que pour chaque baril de pétrole non produit, 0,2 à 0,6 baril n'est pas consommé. Shell suggère qu'il y a une sorte de substitution parfaite pour chaque baril de pétrole qu'elle ne vend pas. Mais ce n'est pas le cas. » Le journaliste ne pose pas la bonne question: quelles sont ces études? Peut-on les consulter? Moi, j'aimerais bien les connaître... {{ voir ci-après Ajout du 23 décembre 2021. }} Mais, en admettant que l'argument soit vrai pour le pétrole, il ne serait même pas vraiment pertinent dans le cadre de cette procédure puisque la baisse de la production de pétrole est compensée par une hausse de la production mondiale de gaz naturel.

Retour au monde réel: en attendant la mise à exécution des nouvelles menaces de Milieudefensie contre Shell, celle-ci a affiché un gros bénéfice au deuxième trimestre 2021 – comme BP, Exxon-Mobil, Chevron... – et a annoncé qu'elle en consacrerait plus du tiers (2 milliards) à des rachats de ses actions – BP pour sa part y consacrant même la moitié de son bénéfice trimestriel. La Shell augmente aussi son dividende de 40% et n'investira cette année que 2 à 3 milliards dans les énergies renouvelables sur un total de 19 milliards minimum d'investissements. La justification de Shell est claire:

« nous participerions volontiers dans d'autres gros projets, mais il n'y en a pas ou ils ne sont pas rentables » (ici)(trad. LM).

Il ne reste plus à Milieudefensie c.s. qu'à prouver que tel ou tel projet est « rentable » mais que Shell refuse d'y participer... Cela montrerait au moins que les belles promesses de prospérité écologique créatrice d'emplois etc. ne sont pas pure démagogie.

Le 31 mai dernier, Philippe ESCANDE affirmait: «la critique qui s'abat sur Exxon, Chevron, Shell, BP ou Total va contraindre les cinq grandes majors mondiales à revoir à la baisse leurs prévisions d'investissement en recherche et production [pétro-gazières] sur les années à venir...» (^{ici}): cela n'en prend pas le chemin.

Un bon exemple des difficultés de la transition énergétique et du bluff judiciaire de Milieudefensie c.s. est fourni par le transport maritime. Je résume l'article de M. Correia du 18 juin
2021 (ici): le secteur rejette 3% des émissions de co2 mondiales; l'organisme des Nations
Unies qui réglemente ce secteur, l'Organisation Maritime Internationale (OMI), n'a pas réussi à
obtenir l'accord de pays tels que la Chine, le Brésil etc. pour une réduction responsable des
émissions de co2 supérieure à 11% entre 2023 et 2026; aucun objectif n'a été entériné pour les
années 2027–'30. Ajoutons que la Norvège a clairement formulé son intention de ne pas réduire
ses activités pétro-gazières (ici et ici). Comment Shell pourrait-elle être condamnée en 2031
comme co-responsable (a fortiori co-coupable) du comportement de la Chine, du Brésil, de la
Norvège etc.?

Il est intéressant de revenir sur la façon dont l'opinion publique a été mal informée sur ce jugement. L'article de la Wikipedia en néerlandais cristallise le résultat: «Le tribunal de La Haye a [] donné raison à Milieudefensie», en renvoyant à quatre publications néerlandaises parues le jour du jugement. La première est un résumé (sur le site internet des tribunaux néerlandais (Rechtspraak ici) qui omet, entre autres, ces deux points:

- des trois requêtes des plaignants traitées par le tribunal, l'une (juger illégale l'activité de Shell si elle ne réalise pas la réduction d'émissions exigée par le tribunal, *Judgment* 3.1.1 (b)), qui a été rejetée par le tribunal (*Judgment* 4.5.10)
- 2 le <u>volume</u> des émissions de « scope 3 », donc des produits utilisés par les clients, à savoir 85% du total des émissions à réduire (*Judgment* 2.5.5),

deux omissions importantes car elles ne permettent pas de juger correctement l'impact possible de ce jugement.

Les trois autres publications (^{ici}, ^{ici} et ^{ici}) font de même, tout en ne citant pas non plus la première requête (juger illégal le volume actuel des émissions de Shell, *Judgment* 3.1.1 (a)), que le tribunal a aussi rejetée (*Judgment* 4.5.8).

La presse française ne semble pas avoir fait mieux (par exemple: ici et ici), alors que le jugement était consultable sur internet dans une version anglaise officielle, intégrale et fidèle. Comment ça, pas le moindre petit effort pour un jugement historique qui sauve la planète?

Au bout du compte: un cas d'école sur la façon biaisée dont fonctionne l'information sur une question importante (d'aucuns diraient vitale...).

Entretemps, l'Agence Internationale de l'Énergie considère que les investissements mondiaux dans les énergies renouvelables sont très en-dessous de ce qu'ils devraient être pour éviter de nouveaux records d'émissions de gaz à effet de serre et pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris sur le Climat (ici).

[«Comment va le monde, Môssieu?» «Il tourne comme le lait, Môssieu!» – merci François Billetdoux!] }}

{{ Ajout du 21 août 2021: Shell ayant interjeté appel, j'ai relu le jugement et l'un des derniers documents de Shell soumis au tribunal de La Haye en décembre 2020 (ici). Mon impression est que plusieurs arguments de Shell n'ont pas reçu de réponse, en particulier les remarques sur fonctionnement d'une entreprise de marché (par exemple p. 18-19). Le jugement semble traiter Shell comme si elle était une entreprise d'État. Et si Shell faisait comme Unilever récemment et déplaçait son siège social au Royaume-Uni? Après tout, Royal Dutch Shell est « a legal person under private law, established under the laws of England and Wales » (Judgment 2.2.1). Autre scénario possible: une fusion de Shell et de BP avec siège social à Londres... Quid alors de ce jugement? La suite de cette procédure va être passionnante. }}

{{ Ajout du 10 octobre 2021: Les travaux du GIEC ne se limitent pas à la description du réchauffement climatique. Ils évaluent aussi des scénarios possibles de décarbonation de l'activité humaine. Car la priorité est bien de développer les bonnes pratiques pour pouvoir réduire ou abandonner les mauvaises. Les activistes qui choisissent l'ordre inverse, par exemple en réclamant l'arrêt immédiat de l'extraction de pétrole et de gaz naturel, ne mettent pas juste la charrue avant les bœufs: ils mènent une politique du pire tellement dangereuse que l'on est en droit de se demander quelles sont leurs intentions réelles.

Le Liban en est à son deuxième épisode de panne électrique quasi généralisée par manque de fioul pour les deux centrales électriques les plus importantes (ici): les « extrême climatistes » croient-ils que ce pays va ériger des éoliennes en nombre suffisant dans les quinze jours? {{ voir ci-après Ajout du 29 octobre. }} Au dépit de tous ceux qui se la jouent Saint Georges terrassant le dragon Progrès, ce n'est pas Dieu qui fait le pain ou qui fournira l'électricité « verte ».

Cette expérience libanaise est un exemple de ce qui pourrait se passer à plus grande échelle si l'« extrême climatisme » devenait dominant. Quand les hôpitaux n'auront plus de fioul pour leurs générateurs de secours, que se passera-t-il? Et le transport et la conservation des produits alimentaires? Cette politique du pire est criminelle!

Ce qui est gênant dans l'action judiciaire menée contre Shell et même dans la réponse du tribunal de La Haye, c'est qu'il n'y est question que de réduire les mauvaises pratiques sans aborder le problème des compensations nécessaires en bonnes pratiques que Shell est tout à fait en mesure de réaliser. Pourquoi, par exemple, n'avoir pas exigé un meilleur ratio d'investissements en faveur des énergies renouvelables alors que Shell dépense une partie de ses bénéfices en rachats de ses actions, ce qui n'a d'intérêt que pour les « rentiers fossiles »? Les requêtes des plaignants – qui en menacent aussi d'autres compagnies – ne visaient qu'à créer une pénurie d'hydrocarburants sans se soucier des conséquences d'une pénurie d'énergie. Le tribunal est resté prisonnier de cette problématique de chasse aux sorcières même s'il en a très largement atténué le danger.

Rien dans le droit néerlandais écrit ne permettant de juger sur les émissions de gaz à effet de serre de Shell, le tribunal recourt (*Judgment* 4.1.3 & 4.4.1-4.4.3) au paragraphe 2 de l'article 162 du Livre 6 du Burgerlijk Wetboek (= Code Civil néerlandais):

«Est considéré comme un délit une atteinte à un droit et un acte ou une négligence contraire à une obligation légale ou à ce qui sied dans les rapports sociaux selon le droit non écrit ...» (ici, trad. LM),

en incluant dans le droit néerlandais non écrit un accord consensuel avec les conclusions du GIEC sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre sans même y inclure la nécessité de mettre à la disposition de la population une quantité d'énergie suffisante à ses besoins actuels et futurs. Cet accord consensuel est une fiction. Le seul accord qu'il serait possible raisonnable-

ment d'invoquer est d'abord la satisfaction des besoins en énergie pour manger, se chauffer, se déplacer, travailler etc. et, en seconde instance seulement, la « propreté » de cette énergie.

À preuve les Néerlandais peuvent opter pour être fournis en électricité « verte » depuis le 1^{er} juillet 2001 : seul un tiers des ménages le font (^{ici}), alors qu'il est de notoriété publique que les centrales électriques néerlandaises au charbon, à l'arrêt pendant deux ans, fonctionnent à nouveau à plein régime (^{ici}).

En outre, le «large consensus» sur les «compensations carbone» auquel le jugement a recours (4.4.30, passage cité plus haut) n'est qu'un accord politique obtenu par lobbying (^{ici}) et on peut très bien y être opposé sans être un extrémiste «vert»: il n'a rien à voir avec «…ce qui sied dans les rapports sociaux selon le droit non écrit …» du Code Civil néerlandais.

Un responsable du réseau électrique néerlandais signalait en novembre 2020 que, sans décisions rapides et investissements massifs dans de nouvelles sources d'énergie, il y aura inévitablement des coupures de courant à partir de 2026 (ici). Imaginez l'effet de cette annonce sur le consensus social néerlandais. {{Sur une deuxième annonce encore plus grave, voir ci-après Addenda, ajout du 22 octobre 2021}} La majorité de la population ne joue pas à Saint Georges et quand les «climato-extrémistes» seront désignés comme les responsables des pénuries, il y en a qui feront moins les bravaches... {*}}}

*

Quant à l'expression «Le peuple contre Shell» reprise par *Le Monde* (^{ici}), elle est tout à fait déplacée. Un tribunal de première instance et quelques organisations écologistes épaulées par moins de 18 000 mandataires, ce n'est pas «le peuple». Et plus ce dernier est à la mode dans les beaux discours, moins il vote... À qui la faute?

Pourquoi les mouvements écologistes sont-ils encore incapables d'offrir une alternative politique et économique crédible? Si on en soustrait les opportunistes avéré(e)s, les allumé(e)s anti-vaccins, les amateurs [f/m/...] de « forêts urbaines » de 900 m², le courant alternatif néo-Amish, les Gaïa-cultistes dont l'information en sciences exactes est déficiente (ici), les scouts verts sans culture économique, les rêveurs sans culture historique qui fantasment des régimes autoritaires responsables, les millénaristes à la Al Gore, les manipulateurs à fausses bonnes idées, les intégristes mysogynes anti-machines à laver (ces horreurs libèrent la femme!), les fanatiques de l'Hydrogène pour tout et tout de suite (alors que ce ne sera qu'une solution partielle et pas avant quinze ans), les mal-informés du nucléaire (thorium? – « Connais pas. »), les chercheurs en désinnovation (sic ici), etc. etc., que reste-t-il pour gouverner un pays? [Combien de villages Potemkine? – merci André Malraux!] {{ Voir ci-après Ajout du 13 décembre 2021. }}

À en juger par les conditions de participation à la primaire «Les écologistes 2022» (ici), ces mouvements sont au moins aussi «gazeux» qu'un autre... [Merci JLM.]

Un petit tour sur le site internet français de Greenpeace (ici) est édifiant. Une page dénonce à juste titre quelques « en même temps » très scabreux du président des Français et conclut: « Ensemble, exigeons un changement de système à la hauteur de l'urgence climatique: Déjà 106 002 signatures! » Mais, pour quel nouveau système? Le site lui-même et le rapport *Un million d'emplois pour le climat* (ici) repris par Greenpeace proposent un pot-pourri de mesures intéressantes et de souhaits irréalistes qui ne font pas un système crédible – et n'insistons pas sur la fixette extrémiste contre le pétrole...

^{*} L'agit-prop anti-«verts» accusant ces derniers d'être responsables des pénuries actuelles a déjà commencé; voir par exemple l'article au titre éloquent de C. Feldman, «Green Policies Return The World To Coal» (ici): «It's no secret that the cleanest most reliable fuel – nuclear – was murdered by the greens. Then natural gas, the second cleanest, became their target, so now many places are desperate for coal, the dirtiest option.» Aux simplifications outrancières des «verts» répondent celles des anti-«verts»: qui sème le vent, ...

Hors de la mouvance écologiste, l'offre n'est pas plus brillante. Le Monde du 23 avril 2021 fit paraître une tribune (ici) d'un collectif de personnes apparemment favorables en même temps aux gouvernants français actuels et à la transition énergétique [des comiques?] qui suggère d'éviter toute écotaxe sur les produits polluants et de mettre en place une «éco-détaxe» sur les moins polluants. D'abord, le mécanisme envisagé est une usine à gaz quasi irréalisable (même si les signataires s'en défendent). Surtout, il est inapplicable aux problèmes énergétiques les plus importants: les transports et le chauffage, qui ne sont même pas abordés dans cette tribune. Prenons comme exemple une vieille dame et son aide de vie. La première a un chauffage central au gaz; une détaxe sur l'électricité va-t-elle la convaincre d'acheter une nouvelle chaudière? Non. (D'autant que la transition énergétique s'annonce chaotique laissant présager des coupures d'électricité plus que de gaz! Et si le gaz vient à manquer, elle aura un chauffage électrique d'appoint.) Son aide de vie, qui circule toute la journée d'une cliente à un autre, roule en voiture à essence, d'occasion par manque d'argent; une détaxe de l'électricité va-t-elle lui faire acheter une voiture électrique? Elle n'en a pas les moyens...

L'une des signataires de cette tribune est Audrey Zermati, « cofondatrice de Transition écologique en marche, réseau des adhérents d'En marche favorables au développement durable ». Bonne occasion d'aller visiter le site internet de ce réseau Teem. Pour la newsletter de ce réseau, Julien Marchal, « animateur du groupe des experts environnement de lrem et ancien conseiller d'Emmanuel Macron au ministère de l'économie », y décrypte, le 27 septembre 2021 (ici), le rapport de re du mois de juin [très (ré)actif, ce club!]. Des six scénarios de re, il décrit, quasi sans chiffrer, les aspects les plus susceptibles de plaire à une tendance écologiste et conclut « Globalement, les scénarios re confortent la politique menée une décennie » [il en est qui ose tout!]. Il ne mentionne pas qu'ils ne sont pas conformes à l'Accord de Paris pour le Climat {*}, que « la trajectoire de référence inclut [] une diminution de la consommation énergétique de la France d'environ 40% en 2050 par rapport à aujourd'hui » (p. 26), qu'en 2050, « le besoin de chauffage par logement est ~40% plus bas qu'en 2020 sous l'effet des rénovations » (p. 28) (un vœu pieux {†}) et que « le travail des Futurs énergétiques 2050 consiste à être explicite sur ces dimensions, non à se prononcer sur leur réalisme ou leur désirabilité » (p. 21)!

Julien Marchal ne mentionne pas non plus que le cadrage a changé depuis le rapport de janvier. Ce dernier partait de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC): la part de l'électricité dans le mix énergétique devait passer de 25% à 50% et la consommation finale d'électricité de 1600 à 900 TWh (ici, p. 3); le rapport de juin, qui affirme reposer sur la SNBC mais « en intégrant les enseignements des travaux complémentaires menés depuis sa parution » (ici, p. 9, col. 1 et p. 14 premier encart), veut augmenter la part de l'électrification tout en baissant de façon drastique la consommation électrique jusqu'à « environ 645 TWh, y compris production d'hydrogène » (ici, p. 14). (Le tableau de la page 15 est assez énigmatique: en note*, les six scénatios sont affirmés « compatibles avec la SNBC », mais il prévoit un reste de « thermique selon résultats simulations ».)

Or, pour pouvoir diviser par 1,78 la consommation finale d'électricité tout en assurant la

^{{*} «} Le scénario climatique utilisé par RTE pour réaliser les analyses techniques sur le système électrique correspond à la trajectoire RCP 4.5 du GIEC. Celle-ci conduirait à une augmentation moyenne de la température à la fin du siècle supérieure à l'objectif des accords de Paris ...» (^{ici}, p. 25 et voir Figure 7, p. 24). Dans un tweet, E. MACRON a assuré: « La lutte contre le réchauffement climatique est un des combats majeurs de notre temps. L'accord de Paris est un point de départ sur lequel nous ne lâcherons rien » (^{ici}) — encore un « en même temps » qui ne figure pas dans la liste qu'en a dressée Greenpeace sur la page mise en lien.

^{†} Voir, dans Le Monde du 4 octobre 2020, l'article de Cécile Boutelet intitulé: «En Allemagne, les rénovations énergétiques des bâtiments n'ont pas fait baisser la consommation» (id) et le billet de blog d'Olivier SIDLER, intitulé «Comment le gouvernement triche pour faire disparaître les passoires énergétiques» (id).

stabilité du réseau, le premier rapport faisait appel à des mesures drastiques de «flexibilité de la demande>:

«les installations dans les bâtiments et les usines devront avoir la faculté de répondre automatiquement en fonction des prix de marché ou des demandes explicites des gestionnaires du système électrique » (ici, p. 11).

De telles mesures impopulaires n'apparaissent pas dans le Résumé exécutif du nouveau rapport qui veut diviser la consommation par 2,48... sans dire vraiment comment (p. 14, le tableau évoque des «flexibilités», dont «effacements», «selon résultats simulations»). Mais le rapport complet inclut la «flexibilité de la demande», sans aucune précision, dans une liste non exhaustive de flexibilités > encore à évaluer (ici, p. 36). [Aux accus, citoyens!]

À tout cela, le rapport de juin inclut « un effort de réindustrialisation ». Mais quel décideur industriel choisira de localiser sa production dans un pays qui envisage d'organiser des coupures de courant? Quant aux commentaires de lecteurs ... [i sont pas forts en TEEM et ne lisent pas les rapports, seulement les ‹décryptages› à leur mesure.]

La COVID-19 et l'urgence écologique (climat et pollutions) dévoilent la nature des gesticulations politiques françaises actuelles: une pièce de marionnettes intitulée Petits Guignols et Grande Faucheuse [avec un mignon petit cœur rouge peint sur la lame de sa faux].

Addenda

{{ Ajout du 22 août 2021: En mars 2021, Shell avait annoncé l'installation de 90 nouveaux chargeurs rapides pour véhicules électriques dans ses stations-services néerlandaises où elle en avait déjà placé 160 (ici). Mais ce plan est maintenant quelque peu contrecarré par... le Conseil d'État des Pays-Bas. Ce dernier vient de décider que les stations-services existantes ne devaient pas installer (trop) de chargeurs électriques car cela gênerait le développement des sociétés indépendantes qui se sont spécialisées dans ce segment (par exemple Fastned qui est à l'origine de la procédure). Résultat: une station-service Shell qui avait six pompes à essence et diesel et leur avait ajouté quatre chargeurs rapides se retrouve en faute (ici).

Shell a déjà installé, sans subvention, une station de recharge d'hydrogène pour bus régionaux (ia). Doit-elle s'attendre à ce que le Conseil d'État décide qu'elle ne doit pas en installer <trop> au motif de laisser le champ libre au développement des nouvelles sociétés de la filière hydrogène?

Voilà qui donne peut-être à Shell matière à approfondir sa réflexion sur le sens de l'expression < significant best-efforts obligation >... }}

{{ Ajout du 25 septembre 2021: Shell était déjà distributrice aux particuliers de gaz naturel et d'électricité en Grande-Bretagne et en Allemagne. Le 26 août dernier, Shell a annoncé étendre cette activité aux Pays-Bas (ici): «...le client peut opter pour du gaz «compensé co2».» La nature de cette compensation n'est pas précisée - combien de clients demanderont des précisions? L'électricité « verte » est achetée par Shell Energy sur la base de certificats de garantie d'origine; elle sera plus tard produite par Shell (dont toute la production actuelle est écoulée sur le marché). Il y a quelques années, il s'était avéré que les Pays-Bas consommaient plus d'électricité <verte > qu'ils n'en produisaient et importaient {*}... Sujet à suivre.

[👫] L'électricité «verte» consommée aux Pays-Bas y est pour moitié produite, de manière pas toujours très «verte» (^{ici}), et pour moitié importée (^{ici}), surtout d'Allemagne – qui ne peut l'exporter qu'en produisant la même quantité par ses centrales à lignite: pour l'heure, sa « vertitude » est donc une qualité relative.

Il s'agit en principe d'une activité peu rentable, comme en témoignent les faillites récentes de six distributeurs d'énergie en Grande-Bretagne (ici). Cela pourrait donc compter comme ⟨best effort⟩, mais pourquoi avoir laissé le choix pour un gaz sans aucune ⟨compensation co₂⟩? Parce que des clients en veulent! [Diable! Une entreprise n'est pas une ONG...]}}

{{ Ajout du 22 octobre 2021: Dans le NRC d'aujourd'hui est paru un long article documenté (ici) qui décrit une situation bien plus grave encore. Aux Pays-Bas, depuis quelques temps déjà, de nouveaux bâtiments (écoles, entreprises...) ne peuvent pas être raccordés au réseau électrique faute de capacité suffisante de ce dernier. Le manque d'investissements en transformateurs, cables etc. de ces dernières années a deux conséquences: en amont, le réseau ne peut plus absorber tout l'afflux d'électricité due à l'expansion des énergies renouvelables et, en aval, il ne peut pas répondre à la demande dont la croissance est due, entre autres facteurs, au passage du gaz naturel à l'électricité. La mise à niveau du réseau d'ici 2050 nécessiterait quelque 100 milliards d'euros et serait entravée, à court terme, par un manque de personnels qualifiés. }}

{{ Ajout du 29 octobre 2021: Le Monde nous informe qu'« Au Liban, la crise de l'énergie provoque une ruée vers les panneaux solaires » (ici). Eh bien, la voilà la belle transition énergétique grâce à la politique du pire! Sauf que: «Le solaire est une option que beaucoup envisagent désormais comme solution d'appoint aux groupes électrogènes, à condition d'avoir des devises étrangères pour s'offrir ces installations, dont tous les composants sont importés » (soulign. LM). Et si vous avez les devises, mais vivez en étage: « Dans les immeubles en copropriété, des conflits émergent parfois entre voisins pour se partager l'espace disponible sur les toits afin d'installer les panneaux solaires ». Pour finir, « ‹ ...des solutions de long terme impliquent de revoir la gouvernance pour mettre fin à la mainmise politique sur le secteur, <u>créer de nouvelles centrales au</u> gaz, et se tourner vers les énergies renouvelables, conclut Marc Ayoub, expert en énergies à l'Université américaine de Beyrouth » (ici) (soulign. LM). [Ah! La jolie transition énergétique! Merci papistes, merci chiites, merci sunnites! – Merci Pierre Perret!

La première ministre écossaise résume très bien la situation: «Je ne vais pas vous donner une année pour l'abandon de l'exploitation pétrolière. Nous devons tout faire pour que cette transition soit la plus rapide possible, mais il faut en parallèle construire une alternative verte, sinon nous finirons par être obligés d'importer du gaz et du pétrole » (ia) (soulign. LM), – paroles de bon sens d'une responsable politique, à comparer à la rhétorique d'activistes œuvrant à un chaos économique et social irresponsable – et dans quel but au juste? }}

{{ Ajout du 30 octobre 2021 : Au Mozambique, une insurrection meurtrière (ici et ici) contraint TotalÉnergies à suspendre le développement de sa concession gazière en raison de la menace «djihadiste» (ici) que le gouvernement mozambicain ne peut pas contrer. [Ou ne veut pas contrer? Ça sent le Mali!... (id)] Le long article du Monde du 16 avril dernier indique bien: « C'est ce genre de signature [têtes coupées...], la capacité des insurgés à défier les services de sécurité, qui conduit aujourd'hui l'industrie gazière tout entière à douter: et si l'infrastructure en développement dans la péninsule d'Afungi était en danger?» (ici). Plus de 2000 morts et près de 700 000 déplacés (ici): selon Les Amis de la Terre-Mozambique, « C'est un conflit complexe exacerbé par le développement gazier, et notamment par les activités de Total et des banques françaises » [quand on tient un Diable, il faut en profiter un max...]. L'un des projets d'exploitation du gaz naturel au Mozambique est chinois. Et ce pays est très endetté auprès de la Chine (ici). Qui va rafler la mise?

Quant à ExxonMobil, elle fait savoir par le Wall Street Journal qu'elle pense à abandonner ce projet pour des raisons... écologiques! Et pour les mêmes raisons (!), elle songerait à abandonner un projet dans les eaux territoriales du Vietnam contestées manu militari par la Chine... Pied de nez trumpien ou (greenwashing) pour les nuls? [Inutile de choisir.].

Une autre annonce d'ExxonMobil n'est pas moins intéressante. Comme d'autres producteurs de gaz de schiste, cette compagnie va faire certifier par une «independent measuring firm» la quantité de méthane émise par sa production de gaz naturel au Nouveau Mexique – avec une petite leçon pour la Shell sur ce que signifie «best-efforts obligation»: « Certifying our natural gas will help our customers achieve their goals » (ici). Moyennant quoi, tout et un chacun pourra mieux constater l'augmentation continue des émissions mondiales de méthane, gaz beaucoup plus dangereux pour le climat que le dyoxide de carbone. [À en rire vert...]. }}

{{ Ajout du 31 octobre 2021: Le 27 octobre dernier, un < investisseur activiste > américain, Dan Loeb, a annoncé aux investisseurs de son fonds, Third Point (qui gérerait 17 milliards de dollars ici), qu'il a pris une participation importante dans le capital de la compagnie Shell (dans une lettre dont le texte complet peut être lu au bas d'un post de ZeroHedge ici).

Tout d'abord, ce texte constate que l'action Shell est l'une des moins chères des grandes capitalisations boursières (même de celles de son secteur d'activité), que « Compared to its peers, Shell generates a much larger percentage of its cash flow and earnings <u>from stable businesses</u> » (soulign. LM) et que si on considère séparément son activité traditionnelle, elle pourrait y réduire ses investissements au-delà de ce qu'elle a déjà promis, « sell assets, and prioritize return of cash to shareholders... », étant entendu que l'expression « return of cash... » ne vise pas seulement les dividendes mais aussi les rachats d'actions (moyen d'éviter les impôts sur les dividendes):

«In 2022, we expect the company's energy transition businesses (LNG, Renewables and Marketing) to generate EBITDA of over \$25 billion with sustaining capex of only \$5 billion. These businesses account for just over 40% of Shell's EBITDA but would likely support Shell's entire enterprise value if they were a standalone company. At the current share price, we believe investors are getting the remaining -60% of EBITDA (upstream, refining and chemicals) for free.

Management has been gradually divesting assets that are not aligned with a low-carbon future such as upstream and refining. This is perhaps most evident in Shell's refining business where the company went from owning 54 refineries in 2004 to only five (by year-end.) This is a remarkable accomplishment. Shell's massive dividend cut and other asset sales (e.g. Permian) have left it with an <u>under-levered balance sheet</u> with year-end 2021 net debt to EBITDA of well below 1x. <u>This positions Shell to return</u> capital earlier and more aggressively than peers » (p. 4-5)(soulign. LM).

Donc, il y investit quelques centaines de millions de dollars, plus de 500 selon le Wall Street Journal (ici), 750 selon le Financial Times (ici). D'ailleurs, le lendemain même, Shell annonce: «Additional shareholder distributions of \$7 billion related to the Permian sale to start in 2022, post deal completion» (ici).

Ensuite, pour faire monter le cours de l'action Shell, Dan Loeb applique une méthode devenue habituelle: diffuser largement la proposition de découper la compagnie en deux entités qui, séparées, vaudraient plus que la compagnie entière (voir aux pages 2-4 de sa lettre, ce qu'il écrit sur les scissions de Vivendi, Dell et Prudential [Dan Loeb = Mister Spin-off?]). L'actionnariat de Shell est majoritairement (très) conservatif: avec environ 0,5% du capital, Third Point a peu de chance d'obtenir la scission de Shell. Et Dan Loeb le sait sûrement. Mais si le cours

^{{*} {{} Ajout du 16 novembre 2021: Dans un entretien récent (^{ici} ou ^{ici}), un autre gestionnaire d'actifs boursiers, David Heikkinen, tient le même raisonnement conduisant à prévoir « a big return of cash » imminent de la part d'autres entreprises du secteur pétro-gazier. Par ailleurs, son point de vue sur le secteur des énergies renouvelables est tout aussi éloquent... }}

monte, il peut revendre une partie de sa mise, le restant devenant d'autant plus juteux (par exemple).

(Notabene, il est à la bourre car il a acheté au deuxième et troisième trimestre 2021, donc à un cours moyen supérieur de 80% à celui d'octobre 2020, cours qui pourrait replonger avec le krach à venir. [N'est pas Soros qui veut...] Il n'est d'ailleurs pas complètement inconscient de ce risque à en juger par sa lettre, page 2: «Looking ahead to 2022, we remain constructive but increasingly cautious []. We have increased the number of single name shorts in our portfolio and expect to take advantage of dislocations...», mais la stabilité des «cash flow and earnings from stable businesses > de Shell est rassurante.)

Enfin, comme l'air du temps est au «greenwashing», l'investissement en «or noir» est présenté dans un discours «vert» qui intègre le LNG dans l'entité de transition énergétique.

Cerise pour les gâteux (de tous âges), un journaliste du Monde, Jean-Michel Bezat pour cette fois, prend le discours en question au premier degré et tient le rôle du naïf utile à la «finance verte >: « Un actionnaire activiste sera peut-être à l'origine de l'adaptation d'un mastodonte du pétrole à la transition énergétique » (ici). Encore plus grave à nos yeux, sa phrase « Objectif: obtenir une séparation de ses activités dans les hydrocarbures et dans les énergies renouvelables» est archi-fausse, car Dan LOEB inclut le gaz naturel liquide dans les activités d'«energy transition > à regrouper dans la nouvelle entité à créer. Plus loin, l'article indique:

«M. Loeb propose qu'une entreprise regroupe ses métiers historiques (pétrole et gaz, raffinage, chimie) []. L'autre société, centrée sur le solaire, l'éolien, le gaz naturel liquéfié et la commercialisation, investirait massivement pour développer ces énergies ». Donc, pour Jean-Michel Bezat, à partir du moment où le gaz naturel est liquifié, il n'est plus un hydrocarbure et est renouvelable - ou aurais-je mal compris?

Pour en revenir au titre de ce billet, un investisseur par milliards de dollars, aussi activiste soit-il, ce n'est pas < le peuple >. }}

{{ Ajout du 1er novembre 2021: Dans notre ajout du 19 juin dernier, nous avions mentionné la position de Larry Fink, le président de BlackRock, sur les risques du passage des actifs fossiles de la sphère des entreprises dites publiques à celle des non cotées. Un article du New York Times du 13 octobre dernier, intitulé « Private Equity Funds, Sensing Profit in Tumult, Are Propping Up Oil » (ici), confirme:

«These secretive investment companies have pumped billions of dollars into fossil fuel projects, buying up offshore platforms, building new pipelines and extending lifelines to coal power plants».

Les investissements en question se monteraient à près de 900 milliards de dollars depuis 2010. Et le capital risque prend le relais des banques et des fonds de pension. Un commentaire de lecteur sur l'article du Monde cité dans notre ajout précédent, reprend cette information et en ajoute une autre:

«C'est une illustration du jeu de bonneteau qu'est la neutralité carbone: Shell a revendu le mois dernier pour 9,5 milliards ses actifs en gaz et pétrole texan à ConocoPhillips, une compagnie qui croit à l'avenir des énergies fossiles, et compte augmenter la production dans les champs qu'elle vient d'acquérir. Le bilan carbone de Shell s'est amélioré, pas celui de la planète.»

Tout ceci est évident et notoire, mais les activistes croient très souvent pouvoir être plus têtus que les faits: en plein avis de tempête sur les prix de l'énergie, qui force des gouvernements à envoyer un chèque de compensation à une partie de la population, Lucie PINSON publie une tribune dans Le Monde exigeant d'Axa de s'engager sans délai « à ne plus assurer de nouveaux projets pétroliers ou gaziers » (ici). Que veut-elle? Le monde entier en « situation libanaise »? Je le répète: on est en droit de s'interroger sur les motifs réels de certains «climato-activistes».

La pénurie actuelle de pétrole et de gaz naturel est due à plusieurs causes. L'une d'elles est clairement indiquée dans le billet « Pétrole, gaz naturel, finance et catholicisme » (ici):

« Depuis plusieurs années déjà, les investissements des compagnies pétrolières dans l'exploration de nouveaux gisements se sont ralentis, et surtout en 2020. Mais ce n'est pas parce que les financiers réduisent les possibilités de prêts: c'est dû tout simplement à la baisse des prix du pétrole:

«La volatilité extrême des prix constatés ces dernières années a rendu les majors du secteur plus timorées. «Notre exploration, dont les budgets ont diminué au cours des cinq dernières années, n'intervient que là où l'on peut produire du pétrole pas cher», expliquait début juin 2020 au *Monde*, le PDG de Total, Patrick POUYANNÉ. Mais ce pétrole bon marché se fait de plus en plus rare.» (ici) »

Et entre investissement et production, il y a un délai assez long. Mais cette cause est éclipsée par un discours faisant porter le chapeau aux militants anti-hydrocarbures. C'est ainsi que Larry Fink, qui, il y a peu, jouait au leader pressé de la transition énergétique, aurait maintenant déclaré:

«... Short term policy related to environmentalism, in terms of restricting supply of hydrocarbons, has created energy inflation and we are going to be living with that for some time. [] We have these visions we could go from a brown world and we could wake up tomorrow there'd be a green world. That is not going to happen » (ici).

Le site climato-négationniste ZeroHedge se régale évidemment de ce changement de pied (ici). [Le président du plus grand gestionnaire d'actifs mondial fonctionnerait-il comme une éolienne? en intermittant du spectacle vert?]

Heureusement, un article du site Bloomberg a de quoi réjouir les climato-activistes: «Oil Majors Won't Come Running to Help World Facing Energy Crunch»:

«Exxon Mobil Corp., Royal Dutch Shell Plc and Chevron Corp. confirmed this week that, for the most part, they'll spend their windfall profits on share buybacks and dividends. Capital expenditures will rise next year, but the increases come off 2021's exceptionally low base and within frameworks established before the recent surge in fossil-fuel prices » (ici).

Comment ça? Ils ne vont pas augmenter leurs investissements en énergies renouvelables? – Ah, mais voyez-vous, Milieudefensie c.s. ne l'ont pas demandé au tribunal de La Haye! }}

{{ Ajout du 25 novembre 2021: Le contrat de coalition que viennent de conclure en Allemagne sociaux-démocrates, Verts et libéraux « prévoit [] des moyens budgétaires « sans précédent » pour respecter les objectifs climatiques. Parmi ceux-ci: la sortie du charbon anticipée à 2030 « dans l'idéal », contre 2038 auparavant. « Cela exige le développement massif des énergies renouvelables », constate l'accord, et implique « la construction de centrales à gaz modernes afin de couvrir les besoins croissants en électricité et en énergie au cours des prochaines années à des prix compétitifs » » (ici, soulign. LM). Que va faire la branche allemande de Friends of the Earth? }}

{{ Ajout du 11 décembre 2021: Notre analyse du jugement en début de ce billet indiquait clairement, références et citations à l'appui, que le jugement rejetait la requête de Milieudefensie c.s. d'une réduction des émissions de co₂ sans « compensations » et qu'il laissait Shell totalement libre de choisir les moyens (y compris éventuellement celui de compensations) pour obtenir la réduction requise (voir ci-dessus pages 2-3). Cet aspect du jugement est soigneusement éludé sur le site internet de Milieudefensie, par exemple dans son historique de la procédure (ici) qui résume le jugement à ceci: « Op 26 mei won Milieudefensie de Klimaatzaak tegen Shell. De rechter oordeelde dat Shell zijn uitstoot met 45% moet reduceren in 2030 ten opzichte van

2019» (= «Le 26 mai, Milieudefensie gagna l'Affaire Climat contre Shell. Le juge décida que Shell doit réduire ses émissions de 45% en 2030 par rapport à 2019» – sans indiquer si la réduction en question est brute ou nette).

Mais Milieudefensie va beaucoup plus loin que simplement offusquer cette défaite partielle. Dans un article de son site internet sur les méthodes de Shell pour la recherche sismique de nouvelles ressources d'hydrocarbures par explosions de bombes sous-marines (une protestation tout à fait respectable)(^{ici}), on trouve ceci:

« Nieuwe olie- en gasboringen in strijd met vonnis rechter

Op 26 mei veroordeelde de rechter Shell. Het bedrijf moet zijn CO₂-uitstoot in 2030 met 45% hebben teruggebracht. Dat kan alleen als Shell zijn olie- en gaswinning afbouwt. Het zoeken naar nieuwe olie- en gasbronnen staat dan ook haaks op het oordeel van de rechter.» (« **Nouveaux forages pour pétrole et gaz contraires au jugement.** Le 26 mai, le juge condamna Shell. Cette entreprise doit réduire ses émissions de CO₂ de 45% en 2030. Ce n'est possible que si Shell diminue fortement sa production de pétrole et de gaz. La recherche de nouvelles ressources de pétrole et de gaz est donc contraire à la décision du juge », trad. LM).

Cette interprétation biaisée du jugement ne tient compte ni des compensations considérées comme acceptables par le jugement, ni de la vente récente par Shell de ses ressources en hydrocarbures aux États-Unis à ConocoPhillips, ni des activités de production/vente de Shell de 2022 à 2030, etc.: c'est elle qui est clairement en contradiction avec le jugement, ce qui est moins respectable que la protestation contre les « bombes sismiques » qui n'avait pas besoin de cette manipulation. }}

{{ Ajout du 12 décembre 2021: Shell n'est pas seule à avoir fait appel du jugement du 26 mai 2021, Milieudefensie aussi, qui collecte des dons pour couvrir les frais de procédure. À ce jour, seules 5394 personnes ont fait un don, moins d'un tiers des co-plaignants lors du procès de première instance (ici). Alors: < le peuple contre Shell >, vraiment? }}

{{ Ajout du 13 ↔ 26 décembre 2021: Dans son entretien avec Nicolas Truong paru le 10 décembre dernier, Bruno Latour fait cette constatation: «... je me suis aperçu que Les Verts n'avaient pas dans chaque ville d'école du parti, comme c'était le cas, par exemple, même dans les micro-partis trotskistes. Si vous faites la liste des points à discuter que nous passons en revue dans le mémo, vous vous demandez bien comment on forme les militants et les cadres. Comment gagner la lutte idéologique sans ce genre d'efforts?» (ici). Mais comment construire une «école du parti» quand ce dernier n'a aucune cohérence théorique? Et ce n'est pas le latourisme [mi simpliste, mi fumeux, mi sectaire - un vrai cocktail PAGNOL!] qui y changera quoi que ce soit. Son expression de « classe écologique » est farfelue : historiquement, il existe d'abord une classe et ensuite sa bureaucratie; avec l'écologisme, il existe déjà une bureaucratie mais pas encore sa classe. En affirmant « le système de production est devenu un système de destruction» (ici), LATOUR occulte le fait que ledit système, aussi destructif soit-il, est encore un système de production, que l'ouvrier de chez Whirlpool (par exemple) a encore le sentiment de participer à la fabrication de produits utiles et qu'en l'ostracisant comme acteur du productivisme, il développe une justification du mépris voire de la haine envers les «riens» d'Emmanuel Macron - une idéologie idéale pour improductifs en mal de distinction. Autrement dit, LATOUR apporte à l'écologie ce que LACAN apportait à la psychanalyse: cabotinage verbal et trahison par nihilisme de moins en moins voilé («parti terrestre» à la place de «parti écologiste >: rendez-vous aux prochaines élections!). {{21 décembre:}} La réaction de Manouk BORZAKIAN, «Bruno Latour, écologie du vide» (ici), et les commentaires qu'elle suscite, montrent clairement que les élucubrations de LATOUR ne feront pas consensus. }}

{{ Ajout du 23 décembre 2021: À propos de l'assertion de R. Cox: « Des études montrent que pour chaque baril de pétrole non produit, 0,2 à 0,6 baril n'est pas consommé. Shell suggère qu'il y a une sorte de substitution parfaite pour chaque baril de pétrole qu'elle ne vend pas. Mais ce n'est pas le cas », il convient de noter que suite à un long rapport d'experts en faveur de cette objection de Shell, les plaignants ont soumis au tribunal une note succincte d'un expert (ici) dont les arguties sont balayées par un fait intervenu depuis lors: la vente par Shell de concessions pétrolières à ConocoPhillips qui a annoncé qu'elle y produirait plus que Shell (voir citation plus haut. }}

{{ Ajout du 25 décembre 2021: Pour parer à l'objection qu'un jugement défavorable à la Shell pourrait entraîner une distortion de concurrence, les plaignants avancaient que des procès similaires seraient intentés à d'autres (pas aux autres) compagnies pétrolières. Le jugement avait enfourché ce mauvais canasson (« other companies will also have to make a contribution », Judgment, 4.4.53) comme si ce vœu pieux était un fait avéré pouvant fonder un jugement. À ma connaissance, aucune autre compagnie n'a encore subi le même traitement judiciaire que Shell.

Pour avoir une idée de l'impact sur le marché du jugement du 26 mai dernier, on peut comparer les cours de quelques très grandes compagnies pétro-gazières (de la veille du jugement à la veille de l'annonce de Dan Loeb, même si celle-ci n'a entraîné aucun changement notable):

	25 mai 2021	26 oct. 2021	hausse
BP	310,05	359,20	15,9%
Chevron	103,87	114,10	9,8%
ConocoPhillips	54,88	77,03	40,0%
Exxon Mobil	58,26	65,84	13,0%
Shell	15,99	21,16	32,3%
TotalÉnergies	38,33	43,74	14,1%

C'est ConocoPhillips qui semble bénéficier le plus de son achat à la Shell de ses activités d'extraction aux États-Unis pendant l'été, mais cela n'empêche pas la Shell de battre largement ses autres concurrentes. Y voir un effet bénéfique du jugement de La Haye serait très osé, car dans son Top 10 des actions qui devraient faire mieux que les autres en 2022, Barron's vient de mettre la Shell en première place (ici) en indiquant que son action est la moins chère des grandes pétrolières (malgré la hausse en 2021); les autres raisons invoquées valent le détour, surtout la dernière (la seule qui fasse allusion au procès): «Shell's discount to its u.s. rivals reflects the intense pressure in Europe to scale back its oil and gas operations. That remains a risk, but Shell is committed to its core business» [Barron's, c'est de la presse people, mais pas pour le même peuple...].

Le jugement du 26 mai 2021 n'aurait-il été qu'un coup d'épée dans l'oil? }}

{{ Ajout du 23 janvier 2021: Des journalistes, même de haut vol, avaient monté en épingle le 26 mai 2021 comme une journée historique dans la lutte contre le réchauffement climatique en raison du jugement de La Haye contre Shell, mais aussi de la nomination à la direction d'Exxon-Mobil de trois membres (sur douze) proposés par Engine No. 1 (ici), un gestionnaire d'actifs agitant un drapeau vert. Il suffit de demander sur internet «Engine No. 1» pour voir une liste impressionante de titres d'articles comme «ExxonMobil Defeated by Activist Investor Engine No. 1» (New York Times), «Engine No. 1, the giant-killing hedge fund, ...» (Financial Times), «After shaking up Exxon's Board, Engine No. 1 widens sights» (abcnews)...

Quelque temps plus tard, des opposants avaient affirmé qu'Engine No. 1 n'avait pu avancer

aucune proposition concrète: «For example, what precisely are the profitable clean-energy opportunities that Engine No. 1 would like to see ExxonMobil invest in? Engine No. 1 did not provide an answer » (ici). Personne n'est obligé de croire cela sur parole, mais le site internet d'Engine No. 1, qui est plus rhétorique que concret, renvoie à un article de Reuters du 2 décembre 2021 (ici) qui n'est guère édifiant ainsi qu'à un article du même jour sur le site internet s&PGlobal/Platts (ici), intitulé «Rapping ExxonMobil net-zero efforts, activist investor hopes new board members spark change », qui n'est pas plus édifiant à lire sa citation de Chris JAMES, le fondateur d'Engine No. 1: « Despite the boardroom victory, JAMES said he expected the road ahead to be long and challenging, calling ExxonMobil < a laggard in the energy transition > with <a lot of work to do>. Much of it is <low-hanging fruit>, such as allowing for greater transparency, he added.»

La réponse d'ExxonMobil mentionne des « plans to spend \$ 15 billion on low-carbon investments between 2022 and 2027 » etc. (ici), ce qui paraît bien peu en comparaison des annonces de Shell. Il est exclu de se rassurer par la lecture du communiqué de presse d'ExxonMobil du 18 janvier dernier et des textes auxquels il renvoie (ici), en particulier plusieurs passages du < Cautionary Statement > dont celui-ci: «The reference to any scenario, including any potential net zero scenario, does not imply ExxonMobil views any particular scenario as likely to occur...» Etc., etc., etc..

Une autre victoire à la Pyrrhus donc. Comment des journalistes un peu sérieux pouvaientils tant se méprendre, rien qu'au vu de la proportion trois contre neuf?

Notabene, il suffit de lire l'entretien de la responsable des ETF d'Engine No. 1 réalisé par abcNews (ici) pour voir qu'il y a une sérieuse disproportion entre les prétentions de ce gestionnaire d'actifs et ses moyens: « It owns 500 of the largest u.s. stocks, from Apple to Zillow, and says it will hold them accountable by engaging with their executives and voting at shareholder meetings.» Or, en octobre 2021, Engine No. 1 «had \$430 million in assets under management and 39 employees » selon l'article en anglais de la Wikipedia qui note un point important: « Instead of selecting and excluding stocks based on ESG criteria, the ETF seeks to align the companies invested in with its ESG goals » (ici). Il s'agit donc tout bonnement d'un ETF sur le S&P 500, mais baptisé < 500 Transition > puisqu'Engine No. 1 va assurer la transition de toutes ses entreprises. Cela porte la farce ESG à un niveau supérieur: il n'y a pas de sélection autre que la capitalisation, donc aucune critique «verte» n'est possible alors que les investisseurs bénéficient des gros dividendes des destructeurs de la planète tout en prétendant concourir à l'avènement d'une économie conforme aux critères ESG. Certes ce sera long, mais ce nouveau Sauveur de la Terre et de l'Humanité ne l'a pas caché. [D'actions mauvaises en actions ESG: de Charybde en Syllabus^{ici}?] }}

Sources citées

ANALYSES / JUGEMENT...

PLATEFORME EMPLOIS-CLIMAT, Un million d'emplois pour le climat, 43 pp. (ici)
Corporate Europe Observatory / Food & Water Watch / Renew, The hydrogen hype:
gas industry fairy tale or climate horror story?, corporateeurope.org , 48 pp. (ici)
PAULUSSEN ADVOCATEN, «Akte overleggen aanvullende productie» (ici)
DE BRAUW BLACKSTONE WESTBROEK, «Pleitaantekeningen: petitum 17 december 2020»,
shell.nl, 22 pp. (ici)
RTE/AIE, Conditions et prérequis en matière de faisabilité technique pour un système électrique
avec une forte proportion d'énergies renouvelables à l'horizon 2050, 24 pp. (ˈci)
THE HAGUE DISTRICT COURT, Judgment Shell, ECLI:NL:RBDHA: 2021:5339 (English ver-
sion), 55 pp. (ici) (cité ci-dessus: Judgment) & résumé pour la presse (ici)

- 2021.05.31 MILIEUDEFENSIE, «De 11 belangrijkste punten uit het vonnis in de Klimaatzaak tegen Shell», milieudefensie.nl (^{ici})
- 2021.06.04 Shell, Frequently Asked Questions (FAQ) on Dutch Discrict Court legal case, shell.nl, 10 pp. (ici)
- 2021.06.08 RTE, «Futurs énergétiques 2050. Bilan de la phase I », rte-france.com, rapport, 52 pp. (ici)
- 2021.10.10 Burgerlijk Wetboek, Boek 6, artikel 162 (ici)
- BORZAKIAN, Manouk, «Bruno LATOUR, écologie du vide», Blog Géographies en mouvement

PRESSE / BLOGS ...

- 2018.12.22 BARBIER, Adrien, «Le Mozambique dans l'enfer de la dette », Le Monde (ici)
- 2019.02.27 MORIER-GENOUD, Eric, «Au Mozambique, une insurrection mystérieuse et meurtrière », Le Monde (ici)
- 2020.10.04 BOUTELET, Cécile, «En Allemagne, les rénovations énergétiques des bâtiments n'ont pas fait baisser la consommation », Le Monde (ici)
- 2020.11.25 NRC, «Na 2025 is stroom niet meer zo vanzelfsprekend zegt de operationeel directeur van Tennet », nrc.nl (^{ici})
- 2020.12.11 LE MONDE, « lls les ont décapités un par un » : au Mozambique, la terreur des rescapés des attaques djihadistes », Le Monde (ici)
- 2021.03.08 Shell, «Shell Recharge groeit door: op naar 250 snelladers», shell.nl (ici)
- 2021.04.16 WAKIM, Nabil & Jean-Philippe RÉMY, «Au Mozambique, le mégaprojet gazier dans l'inconnu après les attaques djihadistes », Le Monde (ici)
- 2021.04.23 COLLECTIF, «Pour préserver le climat, «une 'éco-détaxe' sera mieux vécue par les citoyens » », Le Monde (ici)
- 2021.04.26 LE MONDE, «Au Mozambique, Total confirme la suspension de son projet gazier après une attaque djihadiste », Le Monde (ici)
- 2021.05.17 BEZAT, Jean-Michel, «Les géants du pétrole restent sourds aux discours des gouvernements et des écologistes. Seul l'avis des actionnaires compte », Le Monde (ici)
- 2021.05.17 CITRONNIER, Luc, «Trains à hydrogène et coûts fumants: prix triple et subventions explosives », ecoqc.site (ici)
- 2021.05.26 AFP, « Le peuple contre Shell : la justice néerlandaise impose à Shell de réduire davantage ses émissions de co₂ », Le Monde (^{ici})
- 2021.05.26 Greenpeace Nederland, «Historic verdict in climate case against Shell», greenpeace.org/nl (ici)
- 2021.05.26 NOS Nieuws, «Milieudefensie wint rechtszaak tegen Shell: CO₂-uitstoot moet sneller dalen», nos.nl (^{ici})
- 2021.05.26 NU, «Milieudefensie wint historische klimaatzaak: Shell moet co2-uitstoot verlagen», nu.nl (ici)
- 2021.05.26 PARASKOVA, Tsvetana, « Norway's Oil Industry Boosts Investment Despite 1EA Report », oilprice.com (ici)
- 2021.05.26 RECHTSPRAAK, «Royal Dutch Shell moet Co2-uitstoot terugbrengen», rechtspraak.nl (ici)
- **2021.05.26** Weijer, Bard van der & Pieter Hotse Smit, «Historische uitspraak in klimaatzaak: Shell moet co₂-uitstoot drastisch verminderen », de Volkskrant (^{ici})
- 2021.05.27 ABM FN, «Beursupdate: AEX doet stapje terug», iex.nl (ici)
- 2021.05.27 LONKHUYZEN, Liza van & Cosette Molijn, «Hoe gaat Shell de emissies straks inperken?», NRC (ici)
- 2021.05.27 PARASKOVA, Tsvetana, «Expect A Wave Of Climate Lawsuits Against Big Oil Following Shell's Case», oilprice.com (ici)
- 2021.05.27 STROOBANTS, Jean-Pierre & Arnaud Leparmentier, « Shell et ExxonMobil fermement rappelés à l'ordre sur leur politique en faveur du climat », Le Monde (ici)
- 2021.05.28 BIJLO, Esther, «Komt de fossiele industrie nu in beweging?», Trouw
- 2021.05.28 CORREIA, Mickaël, «Total: les actionnaires votent pour le chaos climatique », Mediapart
- 2021.05.28 SCHWARTZ, Koos, « De economische schade voor Shell is nog ongewis », Trouw
- 2021.05.28 STRAVER, Frank, «Andere vervuilers kunnen nu ook vrezen voor een klimaatzaak», Trouw
- 2021.05.28 Toscano, Nick, «Big Oil's climate defeats deepen risks for Australian producers», The Sydney Morning Herald (ici)
- 2021.05.31 ESCANDE, Philippe, «La fin de l'ère pétrolière est enclenchée et ira plus vite que prévu », Le Monde (ici)
- 2021.06.01 AMIS DE LA TERRE, « Procès contre Shell: une victoire historique », amisdelaterre.org (id)
- 2021.06.03 MASSA, Annie, «BlackRock CEO Larry FINK warns investors are in for a opretty big shock as inflation fears grow >>, The Sydney Morning Herald (ici)

- 2021.06.07 MANDARD, Stéphane, « Des pesticides toxiques autorisés en Europe: un rapport pointe les carences de l'évaluation », Le Monde (ici)
- 2021.06.10 DURDEN, Tyler, «Oil Dumps And Jump After us Lifts Sanctions On One Iranian Oil Official, Clarifies Nothing To Do > With Nuclear Deal », zerohedge.com (ici)
- 2021.06.13 BOUSSO, Ron, Jessica RESNICK-AULT & David FRENCH, «Exclusive-Shell weighs block-buster sale of Texas shale assets», reuters.com (ici)
- 2021.06.13 AEI, «Oil Market Report June 2021: Extract », iea.org (ici)
- 2021.06.15 PUKO, Timothy & Katy Stech Ferek, «Federal Judge Stops Biden Administration From Blocking New Oil and Gas Leases », Wall Street Journal (ici)
- 2021.06.16 FRIENDS OF THE EARTH, «Friends of the Earth Condemns Senate Vote on Growing Climate Solutions Act», foe.org (ici)
- 2021.06.18 CORREIA, Mickaël, «Une agence des Nations unies entrave la lutte contre le réchauffement climatique », Mediapart (ici)
- 2021.06.23 PARASKOVA, Tsvetana, «The Unintended Consequences Of Punishing Big Oil», oilprice.com (ici)
- 2021.06.24 REUTERS EVENTS, « Chevron has no plans to shrink conventional energy business », nasdaq.com (^{ici})
- 2021.07.09 LUTTIKHUIS, Paul, «Directeur Milieudefensie na het Shellvonnis: «Niks is meer hetzelfde», NRC (ici)
- 2021.07.20 IEA, «With only 2% of governments' recovery spending going to clean energy transitions, global emissions are set to surge to an all-time high », iea.org (ici)
- 2021.07.28 PARASKOVA, Tsvetana, «Why Norway Won't Give Up On Oil & Gas », oilprice.com (id)
- 2021.08.03 WALLE, Erik van der, «Big Oil fêteert aandeelhouders om ze te behouden, ook in tijden van energietransitie», NRC (ici)
- 2021.08.16 BUTLER, Henry N. & Bernard S. Sharfman, «Engine No. 1 is all talk, no strategy with Exxon Mobil», marketwatch.com (ici)
- 2021.08.18 BENJAMIN, Jan, «Tankstation mag snelladers bieden, maar niet te veel», NRC (ici)
- 2021.08.26 Shell, «Shell Energy gaat energie leveren bij mensen thuis», shell.nl (ici)
- 2021.09.03 BONNET, Emmanuel, Diego LANDIVAR & Alexandre MONNIN, « Nous devons apprendre à désinnover », Le Monde (ici)
- 2021.09.07 VALLE, Sabrina, «Exxon to begin certifying some shale gas emissions amid investor pressure », reuters.com (ici)
- 2021.09.09 SALLON, Hélène, « Des solutions provisoires à l'effondrement du secteur de l'électricité au Liban », Le Monde (ici)
- 2021.09.22 HUET, Sylvestre, « Sortir des engrais chimiques en 5 ans? (Sandrine Rousseau) », Le Monde (ici)
- 2021.09.24 GAUTHERET, Jérôme & al., «L'Europe au défi de la flambée des prix de l'énergie », Le Monde (ici)
- 2021.10.08 SIDLER, Olivier, « Comment le gouvernement triche pour faire disparaître les passoires énergétiques », Blog sur Mediapart (ici)
- 2021.10.09 LE MONDE, «Le Liban privé d'électricité, faute de carburant pour alimenter les centrales », Le Monde (ici)
- 2021.10.10 FELDMAN, Clarice, «Green Policies Return The World To Coal», American Thinker (ici)
- 2021.10.13 Santen, Hester van, «IEA: klimaatwinst door pandemie is bijna weg, uitstoot moet vijf keer sneller omlaag », NRC (ici)
- 2021.10.20 MATTHEWS, Christopher M. & Emily GLAZER, «Exxon Debates Abandoning Some of Its Biggest Oil and Gas Projects », Wall Street Journal (ici sinon ici)
- 2021.10.22 MOLIJN, Cosette, «Stroom uit het stopcontact is niet meer vanzelfsprekend », NRC (ici)
- 2021.10.26 DURDEN, Tyler, «Fink Flip-Flops Fears Social Unrest From Short-Termist Anti-Fossil-Fuel Furore», zerohedge.com (ici)
- 2021.10.26 PAOLA, Anthony Di, Nicholas COMFORT, & William P.G. LOUCH, «Energy Squeeze Will Trigger Unrest, Says Blackstone's Schwarzman», Bloomberg (ici)
- 2021.10.27 DURDEN, Tyler, «Dan LOEB Urges Breakup Of Energy Giant Shell «To Cut Carbon Output & Increase Shareholder Returns», zerohedge.com (ici)
- 2021.10.27 LOEB, Daniel S., «Third Quarter 2021 Investor Letter», Third Point, à consulter au bas de DURDEN 2021.10.27
- 2021.10.27 LOMBARDO, Cara & Sarah McFarlane, «Third Point Has Big Shell Stake, Urges Energy Giant to Break Up», The Wall Street Journal (ici)
- 2021.10.27 Sallon, Hélène, «Au Liban, la crise de l'énergie provoque une ruée vers les panneaux solaires », Le Monde (ici)
- 2021.10.28 NRC, «Amerikaans investeringsfonds wil Shell opsplitsen in twee bedrijven», nrc.nl (ici)
- 2021.10.29 BEZAT, Jean-Michel, «Un actionnaire activiste sera peut-être à l'origine de l'adaptation d'un mastodonte du pétrole à la transition énergétique », Le Monde (ici)

CROWLEY, Kevin & Laura HURST, «Oil Majors Won't Come Running to Help World Facing 2021.10.30 Energy Crunch », Bloomberg (ici) DUCOURTIEUX, Cécile, «Nicola Sturgeon, première ministre écossaise: «les dirigeants 2021.10.30 doivent entendre ce que les militants ont à dire > sur le climat », Le Monde (ici) SALZMAN, Avi, «These Energy Stocks Could Double. What to Buy Now.», Barron's (ici ou ici) 2021.11.14 LE MONDE, «En Allemagne, le SPD, les Verts et les libéraux sont parvenus à un accord de 2021.11.24 coalition », Le Monde (ici) 2021.12.01 MILIEUDEFENSIE, «Shell veroorzaakt doofheid bij dolfijnen door seismische bommen», milieudefensie.nl (ici) Melvin, Jasmin, «Rapping ExxonMobil net-zero efforts, activist investor hopes new board 2021.12.02 members spark change », se PGlobal/Platts (ici) TRUONG, Nicolas, «Bruno LATOUR - «L'écologie, c'est la nouvelle lutte des classes», Le 2021.12.10 Monde (ici) TRUONG, Nicolas, « Mémo sur la nouvelle classe écologique » ou le vadem-mecum [sic] du 2021.12.10 parti terrestre », Le Monde (ici) BARY, Andrew, «Here Are Barron's 10 Top Stocks for the New Year », Barron's (ici) 2021.12.19 Сное, Stan, «After shaking up Exxon's Board, Engine No. 1 widens sights », abcNews (ici) 2021.12.27 2022.01.18 EXXONMOBIL, «ExxonMobil announces ambition for net zero greenhouse gas emissions by

SITES INTERNET

- 2021.06.22* Friends of the Earth Condemns Senate Vote on Growing Climate Solutions Act (id)
- 2021.08.15* WIKIPEDIA: Milieudefensie (ici)

2050 » (ici)

- 2021.08.15* WIKIPEDIA: Royal Dutch Shell: Klimaatzaak (ici)
- 2021.10.08* Greenpeace: Écologie et climat: le bilan catastrophe d'Emmanuel Macron (ici)
- 2021.10.14* WIKIPEDIA: Groene stroom (article mis à jour le 6 juillet 2021) (ici)
- 2021.12.11* MILIEUDEFENSIE: Hier vind je alle juridische documenten van onze Klimaatzaak tegen Shell (^{ici})
- 2021.12.12* MILIEUDEFENSIE: Steun ons in het Hoger Beroep tegen Shell (ici)
- 2022.01.23* WIKIPEDIA: Engine No. 1 (ici)
 - * date de consultation

Discussion

Pour une éventuelle participation à la discussion de ce texte, veuillez adresser à <u>econocrite@ecoqc.site</u>

vos commentaires en les présentant dans le courriel lui-même: par mesure de prudence, nous n'ouvrirons aucune pièce jointe. Pour la même raison, nous ne cliquerons sur aucun lien: donnez-nous les caractéristiques suffisantes pour nous permettre de trouver par un moteur de recherche ce que vous voulez nous signaler. Au plaisir de vous lire...